

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 8 avril 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 564 728, situé sur la 18, 47^e avenue, concernant une demande d'agrandissement du bâtiment principal qui aura pour effet de réduire la marge avant minimale à 3.98 mètres.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-2, que la marge avant minimale doit être de 8 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 2.43 mètres puisque la marge avant actuelle est de 6.41 mètres.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 2 mai 2022 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

FREDY SERREYN
Directeur général